



Bail commercial en tacite reconduction , congés par le preneur .

Par **Sapitalia**, le **05/07/2023** à **20:08**

Bonjour,

Je suis en cumul emploi retraite depuis le 1er Janvier 2022 , mes droits à la retraite de base et complémentaires ont été liquidés. J'avais continué mon activité d'une part pour raisons financières et aussi avec l'espoir de trouver un repreneur mais c'est très compliqué . A bientôt 66 ans , je commence à sérieusement fatiguer et plus ça vient plus je pense qu'il va falloir que je ferme boutique sans repreneur. Je suis en bail commercial qui s'est renouvelé par tacite reconduction depuis plus de 20 ans , d'après ce que je peux lire , je pourrai donner congés à tout moment à condition de respecter un délais de 6 mois, c'est bien çà ? . Il y aurait aussi la possibilité d'evoker le départ à la retraite mais dans mon cas , je l'ai déjà prise il y a plus d'un an, est ce que ça fonctionnerai quand même ? Je me vois mal attendre la fin de la prochaine période triennale , dans plus de 2 ans ...D'avance merci pour vos réponses.